

Louis Belon, 76 fruitier,
place de marché à Voise.

16 janvier, 1852.

P.C

Copie

à Monsieur

Le Capitaine Morle, rapporteur
au conseil de guerre
8^e Division

Monsieur



La malheureuse épouse de François
Belon, marchand fruitier, place de
marché, 6, à Voise, Malheureuse d'avoir
à genies sur la défection de son mari
digne de jouir de sa liberté comme
honnête homme et citoyen paisible.
Vous prie, Monsieur le Commandant
rapporteur, de vouloir bien avoir les bontés
de donner la mesure nécessaire pour
qu'une requête officielle ait lieu sur le
compte de son digne et malheureux
époux, arrêté, incarcéré et enfin confondu

avec dignobles misérables qui avoient
projeté de tomber sur la ruine de la société.

Enquête vous apprendra, Monsieur
le rapporteur, que le mari de la suppliante
n'aurait pu être admis dans sa
famille s'il n'eût fourni la preuve d'une
conduite irréprochable sous tous les rapports.

Alexandre François Belon, fut
gardiennier en Algérie de 1848 à 1850,
vous le savez, Monsieur, le gardiennier
sont des ouvriers solitaires qui n'ont
jamais été mentionnés dans les éditions
populaires de la grande mémoire, si ce n'est
pour avoir payé de leur tête leur
fidélité domestique envers leurs maîtres.
Après le soldat, rien n'est plus respectueux
envers ses chefs que le gardiennier. ¹

Le mari de la suppliante est donc

¹ Des notes statistiques prouvent que dans cette paisible
et laborieuse profession qu'on rencontre plus de longévités,

bien indigne de nouvelles soit dans
lequel une dénonciation mesonjère
le plongés

Oue non de l'honneur! et pour
l'honneur d'une famille et surtout d'une
épouse éplorée, qui tremble de donner le
jour à l'enfant quelle porte dans son sein,
avant l'élargissement, avant la
réhabilitation de son mari. Veuillez
vous enquérir sur les conditions qui
occasionne tout de chez un d'une
famille honnête et notamment celle qui
a l'honneur d'être

Monsieur le rapporteur

Noire, ce 16 Janvier,
1852.



Notaire Humbert
Servant
femme Belon

parce que autant les mœurs vagabondes et crapuleuses
abrégent la vie, autant la vie à la fois laborieuse
et contemplative nous ouvre la Santé. (cette partie a été
supprimée dans l'expédition. B.)

Pour indiquer de manière certaine
 l'objet de la présente communication
 et pour éviter toute équivoque
 nous avons l'honneur de vous adresser
 ci-joint le rapport que vous nous
 avez demandé par votre lettre
 du 15 courant. Les conclusions
 auxquelles nous sommes parvenus
 sont les suivantes :

1. L'administration a été
 tenue de faire connaître
 l'état de ses finances
 et de son personnel.
 2. Les dépenses ont été
 effectuées conformément
 aux budgets approuvés.
 3. Le personnel est
 composé de...

En conséquence, nous avons
 l'honneur de vous adresser
 ci-joint le rapport que vous
 nous avez demandé.

